



## RPN Classif et Rémunérations

### Enfin des propositions

*Suite à l'interruption de 2013, la reprise de la négociation sur l'aménagement de la classification et le système de rémunération a été engagée en juin 2014 avec 3 RPN (17 juin, 1 et 7 juillet). La reprise s'annonçait difficile...elle l'a été.*

La difficulté de pouvoir trouver une voie de passage est accentuée par les contraintes budgétaires auxquelles l'Institution est confrontée. Peu ou pas de marges de manœuvres... pas de moyens spécifiques alloués... absence de mesures générales pour 2014...

L'Ucanss a décidé de scinder la négociation en 2 temps : un premier consacré au système de rémunération et un deuxième dédié à la classification proprement dite.

Par négociation du système de rémunération, l'employeur entend en fait négocier sur l'ancienneté et les primes de fonction. Après 3 réunions, l'employeur a enfin dévoilé ses cartes.

Pour la reconnaissance de l'expérience, l'employeur propose :

- l'allongement de la durée de versement, les points d'expérience seraient versés jusqu'à 30 ans d'ancienneté,
- l'attribution de 4 points d'expérience (au lieu de 2 actuellement),
- l'impossibilité de cumul possible avec une augmentation de la valeur du point (dans ce cas l'ancienneté retomberait à 2 points).

Ces mesures ont un coût évalué à 1,06% de RMPP en année pleine, au lieu de 0,30 % actuel. Avec un maintien de la RMPP à 2,25%, cela laisserait 0,8% pour les points de compétence et 0,39% pour les parcours professionnels.

**La CFTC prend acte de ces propositions. Nous rappelons toutefois que l'effet d'annonce des 4 points concerne uniquement les collègues actuellement au taquet de l'expérience. Pour tous les autres, le bonus ne sera que de 2 points. Nous demandons également une date d'effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2014. Nous ne pouvons pas accepter que cette année soit unilatéralement décrétée « année blanche » par l'employeur. Enfin, nous sommes opposés à l'écriture noir sur blanc d'une disposition qui entérine l'acceptation d'absence d'augmentation générale. Un accord à durée déterminée de 3 ans nous semble suffisant.**

Le Directeur de l'Ucanss ne partage pas notre analyse. Sur la date d'effet, il indique ne pas avoir de mandat actuellement de la part du Comex. Il a pris acte de nos positions et demandes et en fera part au Comex.

Deuxième point de la négociation : les primes de fonction. En d'autres termes, le projet de modification de l'article 23 (prime de sujétion lié à l'accueil et à l'itinérance).

L'Ucanss propose :

- une prime de 5% attribuée aux salariés lorsqu'ils assurent des permanences d'accueil physique de manière pérenne ou de manière ponctuelle (renfort ou remplacement) sur leur site géographique habituel de travail,
- une prime de 4% pour les téléconseillers (collègues dont l'activité principale consiste à assurer des permanences d'émission ou de réception d'appels téléphoniques de masse),
- une prime de 15% pour la sujétion d'itinérance lorsque des salariés assurent un accueil physique individuel de façon itinérante, c'est-à-dire hors de leur site géographique habituel de travail.

Ces montants seraient proratisés selon le nombre de jours ouvrés durant lesquels le salarié a assuré une permanence au cours du mois. Les salariés exerçant une fonction de contrôle, les travailleurs sociaux n'entreraient pas dans le champ d'application.

**La CFTC prend acte de ces propositions. Elle souhaite avoir des précisions sur la notion de non cumul dès lors que le salarié se trouve dans une situation de cumul (accueil physique et accueil téléphonique). Dans ce cas, nous demandons que soit attribuée la prime de sujétion la plus favorable. D'une manière plus générale, la CFTC souhaite une harmonisation des pratiques au sein de l'Institution reconnaissant une sujétion objectivable et réelle.**

L'employeur rappelle que cette négociation comporte plusieurs volets qui doivent être pris en compte par les organisations syndicales. Si un accord devait aboutir ce serait sur l'ensemble du champ de la négociation.

**Pour la CFTC, un premier pas a été fait  
mais de nombreuses interrogations demeurent ....**

**Qualification, niveaux, emplois repères,  
parcours professionnels...  
autant de questions et sujets incontournables**

**RENDEZ-VOUS LE 16 SEPTEMBRE POUR LA SUITE**